

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1051

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« française »

insérer les mots :

« ainsi que de compétences numériques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 45 *bis* du projet de loi pour une République numérique, dont les apports seraient écrasés par la rédaction actuelle de l'article 35.